



DOSSIER INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027

Catégorie U..... Séniors.....

AVIS FOOTCLUB

☐

PAIEMENT

☐

EQUIPEMENTS

☐

☐ RENOUELEMENT

☐ NOUVELLE ADHESION

☐ Joueur ☐ DIRIGEANT(E) ☐ EDUCATEUR/ANIMATEUR ☐ ARBITRE

☐ M

☐ F

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) le : Ville de Naissance : Dép :

Pays de Naissance : Nationalité :

ADRESSE :

Tel Domicile : Tel Portable Licencié(e) :

Adresse E-mail :

Personne à PRÉVENIR : (à noter par ordre d'importance)

1 - Nom et Prénom : 2 - Nom et Prénom :

Lien avec l'adhérent : Lien avec l'adhérent :

Tel Portable ou Fixe : Tel Portable ou Fixe :

PRIX DES LICENCES

CATÉGORIES	Prix
U6 - U7 M/F	145 €
U8 - U13 M/F	190 €
U14 - U18 M/F	200 €
SÉNIORS (M)	215 €
SÉNIORS (F)	200 €
Dirigeants/ Educateurs / Animateurs	50 € + Polo

Inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du règlement

Dégressivité en cas de fratrie : 1er enfant tarif standard, 2^{ème} enfant - 5%, 3^{ème} enfant -10%, et 4^{ème} enfant et plus -15% sur chaque licence.

DATE DE REMISE DU DOSSIER COMPLET :

Un Dossier Complet, c'est :

Validation en ligne de la licence dématérialisée pour les joueurs déjà à l'ACA l'année précédente.

Demande de licence validée par le médecin pour tous nouveaux joueurs.

Dossier d'inscription dûment rempli et signé

Une pièce d'identité du joueur signée pour les nouveaux joueurs (CNI - livret de famille pour les mineurs - acte de naissance).

1 photo d'identité récente

Le bon de commande des équipements renseigné et signé

Règlement de la licence

RÈGLEMENT DES LICENCES

MONTANT LICENCE :

PACK MACRON COMPLEMENTAIRE :

TOTAL :

ESPECES	CHQ. à l'ordre de l'ACA Football	ANCV/COUPON SPORT	BON CAF	CHQ DIFFERES

Possibilité de régler en 3 chèques (3 mois consécutifs).



L'engagement du footballeur ou de la footballeuse (ou ses représentants légaux) au AC Amboise Football

En tant qu'adhérent, titre qui m'est accordé après règlement de ma cotisation et à quelque titre que ce soit, (joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres)

Charte du footballeur

Le football est un sport, prendre une licence est un engagement sérieux qui met chaque joueur à la disposition de ses partenaires, de son équipe et de son club. Afin de bien vivre dans ma passion qu'est le football, tout comme à dois respecter certaines règles :

- ▶ Je suis garant des valeurs de respect, d'humilité, de solidarité et de travail que véhicule du AC Amboise Football.
- ▶ Je suis assidu à l'entraînement et je m'engage à porter le survêtement du club avant tous les matchs et tournoi de mon équipe.
- ▶ Je respecte chacun et j'utilise un langage approprié et poli.
- ▶ Je salue l'ensemble de mes coéquipiers ainsi que les personnes du club à mon arrivée et à mon départ.
- ▶ Je connais les règles de fonctionnement de mon groupe qui sont communes à l'ensemble de l'équipe et du club.
- ▶ Je m'engage à régler ma licence.
- ▶ J'accepte de ne pas participer aux matchs de compétition si ma licence n'est pas réglée en totalité avant le 31/10/2026.
- ▶ Je travaille dur pour progresser et aider l'équipe à atteindre ses objectifs. J'encourage mes partenaires quelle que soit la situation.
- ▶ Je m'engage à me surpasser en faisant preuve d'abnégation et de volonté.
- ▶ Je suis à l'écoute de mon éducateur et m'engage à respecter les consignes ainsi que ses choix.
- ▶ Je connais la structuration du club, son projet, les interlocuteurs, et le mode de fonctionnement.
- ▶ Tout comportement anti sportif ou acte incivil sanctionné par les instances fera l'objet d'une étude par la commission de discipline de l'ACA et les frais engendrés pourront être refacturés au licencié.
- ▶ Je suis à l'écoute du capitaine de mon équipe, qui est le premier relai du coach.
- ▶ Je suis responsable de la propreté des vestiaires et des locaux après utilisation.
- ▶ Je bannis toute forme de discrimination au sein de l'équipe, à l'encontre des adversaires et l'ensemble des acteurs du football. Je respecte l'adversaire.
- ▶ J'apprends à être concentré sur toute la durée du match et des entraînements.
- ▶ Je respecte les installations du stade et veille à jeter mes déchets dans les poubelles adaptées.
- ▶ L'utilisation des buts amovibles est autorisée uniquement sous la responsabilité d'un éducateur ou dirigeant habilité. Les buts doivent être obligatoirement fixés avant toute pratique. Il est strictement interdit de se suspendre aux montants ou aux filets.

Information sur le Don aux œuvres

« Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu ».

Article 200 du CGI précise

(...Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons... au sens de l'article 4B...).

Il vous faut déclarer vos frais sur l'imprimé mis à disposition sur le site et remplir l'attestation Cerfa n° 11580*03 qui sera signée par le club.

Date de remise au secrétariat du club : **Fin février 2027.**

Information sur le transport des adhérents

Les dirigeants du club, les autres bénévoles de l'association, les parents des mineurs adhérents utilisent très régulièrement leur véhicule personnel pour le compte de l'association en se déplaçant seuls ou en transportant d'autres adhérents.

Certains éléments sont incontournables :

- ▶ Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule utilisé.
- ▶ Le véhicule doit être en bon état et à jour des contrôles techniques le cas échéant.
- ▶ Le conducteur ne doit pas être en état d'ébriété, ou dans un état qui le rend inapte à la conduite.
- ▶ Le nombre autorisé de passagers transportés dans le véhicule doit être respecté.
- ▶ Le respect des règles du code de la route s'impose.
- ▶ Durant les pauses effectuées à l'occasion de grands déplacements, les personnes en charge de l'encadrement doivent être particulièrement vigilantes quant à la sécurité des personnes transportées, notamment lorsqu'il s'agit de mineurs.
- ▶ A chaque retour le carnet de bord du véhicule doit être rempli. Signaler les dysfonctionnements éventuels du véhicule et nettoyé
- ▶ **A minima, 3 transports devront être assurés par les joueurs ou leur responsable légal sur la saison- en cas d'impossibilité, une participation aux frais leur sera demandée.**

Infraction routière : Extrait de la législation

Dans ce cadre, dans le Chapitre V : Disposition améliorant la répression de certaines infractions routières, et l'Article 34 ; il incombe désormais à l'employeur (ou association pour nous) de communiquer l'identité des salariés (ou dirigeants) commettant des infractions routières avec un véhicule d'entreprise (ou loué par nos soins).

En effet, le nouvel article L. 121-6 du Code de la route :

A défaut, l'employeur (l'Association) encourt l'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe, soit 750€.

Cette mesure entrera en application au 1^{er} Janvier 2018.

A compter de cette date, nous transmettrons donc les coordonnées des conducteurs pour toute infraction routière entraînant potentiellement le retrait de points.

Droit à l'image

Le fait de contracter une licence à l'AC Amboise Football implique l'autorisation tacite de ses licenciés ou de leurs parents de publication de leur(s) photo(s) sur son site internet et sur tout support de communication présentant les actions du club. Cependant, toute personne dont la photo sur ces supports bénéficie du droit de retrait de l'image en nous envoyant un mail en indiquant les références de la (ou des) photo(s) concernée(s).

Par mon engagement, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Lecture faite à Et accepté le Signature





L'engagement du parent ou accompagnateur à l'AC Amboise Football

En tant qu'adhérent, titre qui m'est accordé après règlement de ma cotisation et à quelque titre que ce soit, (joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres)

Charte du parent / accompagnateur

En faisant signer une licence de joueuse, joueur à mon enfant à l'AC Amboise Football, moi parent, je m'engage à :

- Faire lire à mon enfant la charte qu'il va signer
- Encourager mon enfant à toujours respecter sa charte de joueur dont j'ai pris connaissance
- Considérer que mon enfant participe à des sports organisés pour son propre plaisir, pas pour le mien
- Apprendre à mon enfant qu'un effort honnête et le dépassement de soi, valent tout autant que la victoire, de manière à ce qu'il accepte le résultat de chaque rencontre sans déception injustifiée
- Contribuer à faire de la défaite une victoire en aidant mon enfant à chercher à améliorer ses aptitudes et à développer son esprit sportif
- Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu une compétition et je ne lui crie pas après
- Applaudir chaque fois que le jeu est bien joué, que ce soit par l'équipe de mon enfant ou par l'équipe adverse
- Appuyer tous les efforts déployés pour faire disparaître toute violence verbale et physique des activités sportives des enfants
- Reconnaître la valeur et l'importance des dirigeantes, dirigeants et éducatrices, éducateurs. Ils consacrent leur temps et leurs ressources à mon enfant
- M'assurer que mon enfant arrive à l'avance aux matches et aux entraînements et qu'il porte l'équipement approprié
- Aviser l'éducatrice, l'éducateur, au moins 24 heures à l'avance lorsque mon enfant ne peut se présenter aux matches ou aux entraînements
- Ne pas crier après les arbitres ; les jeunes arbitres sont là pour apprendre, au même titre que mon enfant
- Ne pas dire à mon enfant ce qu'il doit faire sur le terrain ; c'est le travail des éducatrices, éducateurs.
- Accepter et reconnaître que durant le temps de présence de mon enfant, au cours des entraînements, des matches ou de toutes autres manifestations auxquelles il participe, celui-ci est placé sous la seule compétence et autorité des éducatrices, éducateurs et dirigeantes, dirigeants de l'AC Amboise
- Être fier de mon enfant et de le lui dire
- Par-dessus tout, considérer mon enfant pour ce qu'il est : une jeune joueuse, joueur
- N'avoir aucune ingérence dans le domaine technique celui-ci étant du ressort unique de l'éducateur et du directeur technique

Je reconnais également avoir été parfaitement informé, que tant je n'aurai pas fourni un dossier complet et particulièrement le règlement de la cotisation pour l'établissement de la licence de mon enfant, celle-ci, celui-ci, ne pourra participer à aucun match.

N'oubliez pas que les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. La meilleure façon d'apprendre pour un enfant est de suivre le bon exemple. En nous aidant, les parents assurent à leurs enfants un supplément de réussite. Soyons ensemble solidaires.

Information sur le Don aux œuvres

« Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu ».

Article 200 du CGI précise

(...Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons... au sens de l'article 4B...).

Il vous faut déclarer vos frais sur l'imprimé mis à disposition sur le site et remplir l'attestation Cerfa n° 11580*03 qui sera signée par le club. Date de remise au secrétariat du club : **Fin février 2027.**

Information sur le transport des adhérents

Les dirigeants du club, les autres bénévoles de l'association, les parents des mineurs adhérents utilisent très régulièrement leur véhicule personnel pour le compte de l'association en se déplaçant seuls ou en transportant d'autres adhérents.

Certains éléments sont incontournables :

- Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule utilisé.
- Le véhicule doit être en bon état et à jour des contrôles techniques le cas échéant.
- Le conducteur ne doit pas être en état d'ébriété, ou dans un état qui le rend inapte à la conduite.
- Le nombre autorisé de passagers transportés dans le véhicule doit être respecté.
- Le respect des règles du code de la route s'impose.
- Lors des pauses effectuées à l'occasion de grands déplacements, les personnes en charge de l'encadrement doivent être particulièrement vigilantes quant à la sécurité des personnes transportées, notamment lorsqu'il s'agit de mineurs.
- A chaque retour le carnet de bord du véhicule doit être rempli. Signaler les dysfonctionnements éventuels du véhicule et le nettoyer
- **A minima, 3 transports devront être assurés par les joueurs ou leur responsable légal sur la saison- en cas d'impossibilité, une participation aux frais leur sera demandée.**

Infraction routière : Extrait de la législation

Dans ce cadre, dans le Chapitre V : Disposition améliorant la répression de certaines infractions routières, et l'Article 34 ; il incombe désormais à l'employeur (ou association pour nous) de communiquer l'identité des salariés (ou dirigeants) commettant des infractions routières avec un véhicule d'entreprise (ou loué par nos soins).

En effet, le nouvel article L. 121-6 du Code de la route :

A défaut, l'employeur (l'Association) encourt l'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe, soit 750€.

Cette mesure entrera en application au 1^{er} Janvier 2018.

A compter de cette date, nous transmettrons donc les coordonnées des conducteurs pour toute infraction routière entraînant potentiellement le retrait de points.

Droit à l'image

Le fait de contracter une licence à l'AC Amboise Football implique l'autorisation tacite des licenciés ou de leurs représentants légaux de publier leur(s) photo(s) sur le site internet du club ainsi que sur tout support de communication présentant les actions du club. Toutefois, toute personne dont la photo apparaît sur ces supports bénéficie d'un droit de retrait à l'image. Pour exercer ce droit, il convient de nous adresser un e-mail en indiquant les références de la ou des photo(s) concernée(s).

Par mon engagement, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Lecture faite à Et accepté le : Signature



AUTORISATION PARENTALE

Cet imprimé est obligatoire pour la participation de votre enfant à toute épreuve (stage, tournoi, match...) organisée par le club de l'AC Amboise Football

Je soussigné, Monsieur ou Madame :
Demeurant (adresse complète) :
Code Postal : Ville :
Tel (1) : Tel (2) :
E-mail (1) :
E-mail (2) :

Agissant en qualité de : PERE – MERE – TUTEUR LEGAL (Rayer les mentions inutiles) autorise mon enfant :

NOM, Prénom : Né(e) le :

A participer à toute épreuve (stage, tournoi, match...) organisée par l'AC Amboise Football.

En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention tant médicale que chirurgicale, avec ou sans anesthésie, y compris l'hospitalisation, j'autorise le responsable du rassemblement à faire transporter, le cas échéant, mon enfant vers l'établissement hospitalier le plus proche pour y recevoir les soins ou subir toute intervention qui serait reconnue nécessaire ou urgente par le médecin. (Un refus implique que les parents soient en mesure de prendre en charge immédiatement leur enfant).

N° de sécurité sociale des parents :	
N° et nom de la Mutuelle :	
Date des vaccinations antitétaniques : (Joindre photocopie carnet vaccinations)	
Groupe sanguin	
Téléphone en cas d'urgence :	

Important : Veuillez préciser ci-après les indications suivantes concernant votre enfant :

Contre-indications alimentaires :	
Médicaments à ne pas administrer et/ou toute autre allergie :	

Je m'engage à prendre en charge les frais occasionnés par tout délit que mon enfant pourrait commettre lors de sa participation à toutes manifestations organisées par le club ou auxquelles il serait invité.

De plus, j'autorise le AC Amboise Football à utiliser les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à Signature précédée de la mention

Le « Lu et approuvé »

AUTORISATION POUR TRANSPORT

PAR AUTOCAR ET VOITURE PARTICULIERE

Je soussigné M. ou Mme autorise les représentants de l'AC Amboise Football à prendre en charge et à transporter mon enfant.....durant toute la saison en cours ainsi que lors des différentes manifestations (tournois, coupes, etc.), en autocar et/ou en voiture particulière.

Je reconnais avoir été informé(e) des modalités d'organisation des déplacements et accepte que mon enfant soit transporté dans ces conditions.

La responsabilité des représentants de l'AC Amboise Football ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'organisation ou l'exécution du transport, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Fait à : Le : Signature

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom et prénom du licencié au club :

Année de naissance du licencié au club :

Intéressé par du bénévolat au club (si majeur) :

- Dirigeant d'équipe : OUI ☐ NON ☐
- Buvette équipe de jeune : OUI ☐ NON ☐
- Buvette/restauration R3 : OUI ☐ NON ☐
- Autre (précisez) : OUI ☐ NON ☐

Intéressé pour faire du mécénat pour l'AC Amboise Football : OUI ☐ NON ☐

Représentants légaux :

Nom et prénom du parent 1 (si mineur) :

E-mail du parent 1 : Téléphone du parent 1.....

Profession du parent 1 :Entreprise :

Intéressé par du bénévolat au club : OUI ☐ NON ☐

- Dirigeant d'équipe : OUI ☐ NON ☐
- Buvette équipe de jeune : OUI ☐ NON ☐
- Buvette/restauration R3 : OUI ☐ NON ☐
- Autre (précisez) : OUI ☐ NON ☐

Intéressé pour faire du mécénat pour l'AC Amboise Football : OUI ☐ NON ☐

Nom et prénom du parent 2 (si mineur) :

.....

E-mail du parent 2 : Téléphone du parent 2 :

Profession du parent 2 : Entreprise :

Intéressé par du bénévolat au club : OUI ☐ NON ☐

- Dirigeant d'équipe : OUI ☐ NON ☐
- Buvette équipe de jeune : OUI ☐ NON ☐
- Buvette/restauration N3 : OUI ☐ NON ☐
- Autre (précisez) : OUI ☐ NON ☐

Intéressé pour faire du mécénat pour l'AC Amboise Football : OUI ☐ NON ☐

Fait à, le

Signature

Comment votre cotisation annuelle est-elle utilisée ?



Une quote-part reversée à la
**Ligue de Football des Pays
de Loire** pour son
fonctionnement



La couverture des **frais
de déplacements** des
équipes



L'achat de matériel
d'entraînements et
de compétition



**Les défraiements des
éducateurs** (formés et diplômés)
qui accompagnent et encadrent
nos licenciés



L'équipement fourni
aux joueurs(ses) et
éducateurs(trices)